

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant designation de membres de la Commission de Sélection des films

A.Gt 29-06-2010

M.B. 14-10-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 22 décembre 1994 portant diverses mesures en matière d'enseignement et d'audiovisuel;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 1967 tendant à promouvoir la culture cinématographique, d'expression française, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juin 2004 portant désignation de membres de la Commission de Sélection des films;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 mai 2005 portant désignation du Président de la Commission de Sélection des films;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 janvier 2008 portant désignation de membres de la Commission de Sélection des films;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment son article 12, 10°, a) ;

Considérant qu'il convient de prolonger le mandat du Président du créneau des longs métrages suite à la réorganisation du fonctionnement de la Commission;

Considérant que la Vice-Présidente du créneau des courts métrages, Mme Nathalie Meyer, a remis sa démission dans les formes requises et qu'il convient de la remplacer,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le mandat de M. Dan Cukier, désigné Président de la Commission de Sélection par l'arrêté du 30 mai 2005, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2010.

**Article 2.** - M. Francis de Laveleye, désigné membre effectif par l'arrêté du 14 juin 2004 portant désignation de membres de la Commission de Sélection, est remplacé par Mme Françoise Wolff comme membre effectif.

**Article 3.** - Mme Nathalie Meyer, désignée comme membre effectif et Vice-Présidente du créneau des courts métrages par l'arrêté du 3 janvier 2008, est remplacée par M. Eric Van Beuren comme membre effectif.

**Article 4.** - Mme Françoise Wolff est désignée comme Vice-Présidente du créneau documentaire.

**Article 5.** - M. Eric Van Beuren est désigné comme Vice-Président du créneau des courts métrages.

**Article 6.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Bruxelles, le 29 juin 2010.



Pour le Gouvernement de la Communauté française :  
La Ministre chargée de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de  
l'Egalité des chances,  
Mme F. LAANAN

